

AFFAIRE N° 5. - Plan d'Urbanisme Directeur - Modification éventuelle d'emprise du C.D. 42.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Plan Directeur révisé de la Ville de Saint-Denis, approuvé le 13 AOUT 1970, prévoit l'aménagement, dans les rampes de Bellepierre, du CD 42, notamment de porter à 24 m sa largeur d'emprise totale.

L'aménagement de cette voie apparaît en effet indispensable en raison de l'importance de la zone résidentielle qui s'est créée récemment et de l'extension prévisible de ce quartier au cours des prochaines années ; la seule voie de desserte de cette zone, le CD 42, dans sa forme actuelle, sera rapidement insuffisante pour le trafic.

La Direction Départementale de l'Équipement nous a transmis pour avis un projet d'étude topographique réduisant à 14 m l'emprise de ce chemin départemental, ce qui permettrait d'en réaliser la rénovation sans trop amputer les parcelles riveraines. Toutefois, si cette solution était adoptée, elle risquerait de compromettre à jamais la possibilité d'élargir la plateforme à 24 mètres.

Vos Commissions des Finances et des Travaux Publics se sont prononcées pour le maintien à 24 m de cette plateforme.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis à ce sujet.

M. BEDIER. - Quelle est la situation des riverains ?

LE MAIRE. - Pour l'instant, elle est inchangée. Ils ont actuellement le statut de la route de 24 m.

M. BEDIER. - Cela ne porte pas préjudice aux constructions existantes ?

LE MAIRE. - Non. Le problème est qu'il faut modifier la route. Elle doit être élargie à 24 m, mais pour l'instant, nous ne pouvons pas. L'Équipement voudrait qu'on la ramène à 14 mètres, de manière à pouvoir effectuer les travaux immédiatement. Vos Commissions des Finances et des Travaux Publics se sont prononcées pour le maintien à 24 mètres en disant qu'il n'y a aucune raison pour changer le Plan d'Urbanisme Directeur, d'autant plus que rien n'empêche la D.D.E. de rénover le CD 42 sur 14 m.

M. FOMI. - Je suis entièrement d'accord avec l'avis des Commissions. Il ne faut pas engager l'avenir en réduisant à 14 m.

LE MAIRE. - D'autant plus que cette zone doit être habitée de plus en plus et que la circulation sera plus intense.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopté la décision des Commissions des Finances et des Travaux Publics, soit le maintien à 24 m de la Plateforme.